



l'oxygène
à la source

N°070-24

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE FILLIERE – DESSERT EAU USEES DU LIEU-DIT
« LA PAREUSE » - APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 15 Représentés : 2 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 25 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq mars à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date des 15 et 18 mars 2024, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire LEPAN est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mmes, MM. Frédérique LARDET, Didier SARDA, Gilles VIVIAN, Séverine MUGNIER, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

AVAIENT DONNE POUVOIR

Gilles VIVIAN à Claire LEPAN
Séverine MUGNIER à Pierre BRUYERE

PARTICIPAIENT EGALEMENT

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM, Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE FILLIERE – DESSERTE EAUX USEES DU LIEU-DIT « LA PAREUSE » - APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé de Christian ROPHILLE,

Dans le cadre de sa compétence « assainissement eaux usées » et conformément au schéma général d'assainissement voté en 2019, il est prévu la desserte en eaux usées du lieu-dit « La Pareuse » sur la commune de Fillière.

Les caractéristiques principales des travaux sont les suivantes :

- pose d'un collecteur principal gravitaire sur un linéaire de 300 ml en fonte de diamètre 200 mm, comprenant 9 regards de diamètre 1000 mm ;
- desserte de 8 constructions.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article L. 2123-1-1° du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux pour la desserte en eaux usées du lieu-dit « La Pareuse » sur la commune de Fillière.

Le montant estimatif est de 270 000 € HT.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, sur avis de la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy)

**Voix POUR : 13
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0**

**Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services**



Acte reçu à la Préfecture
Le 27 MARS 2024
Publié le 28 MARS 2024

Exécutoire le 28 MARS 2024

Le Président,
Mme Claire LEPAN,
Secrétaire de séance



SILA
Syndicat
Mixte du
Lac d'Annecy



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : SILA D'ANNECY CRAN GEVRIER
Utilisateur : sila sila

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	070_24
Objet :	Assainissement eaux usées - Commune de Fillière - Desserte eaux usées du lieu-dit "La Pareuse" - Approbation et lancement d'une consultation
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1.1 - Délibérations, décisions et pièces de procédure relatives aux marchés publics (travaux, fournitures et services) et leurs avenants
Identifiant unique :	074-247400013-20240325-070_24-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 074-247400013-20240325-070_24-DE-1-1_0.xml	text/xml	999 o
Document principal (Délibération) Nom original : 070-24_AT EU_Fillière_Desserte EU lieudit La Pareuse_Approb et lancement consultation.pdf Nom métier : 99_DE-074-247400013-20240325-070_24-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	152 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2024 à 17h21min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2024 à 17h21min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2024 à 17h21min29s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	27 mars 2024 à 17h21min43s	Reçu par le MI le 2024-03-27